

SÉANCE du 19 mai 2022

Le 19 mai 2022 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 14.05.2022

Présents :

Maire : Bernard BOURACHOT

Adjoint : Jean-François BOURACHOT, Bénédicte TRUGE

Conseillers Municipaux : Patrick CHARTIER, Catherine MARTIN, Olivier BONNABAUD, Jean Paul FAYET, Rodolphe PELIN

Absents excusés : Justine DAUGE, Gérard COGNET

Pouvoir :

Justine DAUGE donne pouvoir Jean François BOURACHOT.

Secrétaire de Séance : Bénédicte TRUGE

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1. Bâtiment école :

Le Maire expose aux membres du Conseil que le montant des travaux du bâtiment d'école, suite aux marchés sont trop élevés pour le budget communal. Mais les subventions seront impactées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne leur accord pour annuler la subvention du Conseil Départemental.

2. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Le maire expose au conseil qu'un titre de cantine ne peut être recouvrer. Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ce titre

- Métairie Romain : 50.35€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'admission en non valeurs des titres de cantine

- autorise le maire à régulariser la situation.

3. Inauguration salle polyvalente :

Le maire propose que la salle polyvalente soit dénommée « Salle Marcel Larue ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord par 7 pour, 1 contre et 1 abstention.

Une proposition d'inauguration sera faite en septembre 2022.

4. Convention salle polyvalente :

Après lecture du projet de la convention de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord. Elle sera accompagnée d'un état des lieux.

5. Avenant à la convention du centre social « la Farandole » :

Une décision sera prise lors du prochain conseil.

Informations :

- Petite traversée pour Maé :

Les membres et les coureurs de l'association « Petite traversée Pour Maé » arriveront au bourg entre 18h et 18h30 ; direction les Bécauds.

Sur le site des Bécauds, visite du petit patrimoine par l'association Val Libre Culture et Patrimoine, initiation aux premiers secours.

Pour le pot de l'amitié, prévoir rosé - griotte ; brioches aux grattons, chips.

- La sonorisation de la salle est installée.

- Vérification de la fosse toutes eaux de la mairie a été effectuée.

- Le bureau des élections a été établi.

- Le bail du restaurant est signé avec la SAS CADET.

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 19 mai 2022